

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 12 JUIN 2025

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au Service du Conseil et Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49 60 29 32

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49	
Nombre de Conseillers en exercice	49	
Présents		26
Absents représentés		10
Absents excusés		9
Absents non excusés		4

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE DOUZE JUIN à DIX-HUIT HEURES ET QUARANTE MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le DOUZE MAI DEUX MILLE VINGT CINQ, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

MM. BOUYSSOU, Maire, MARCHAND, Mmes BERNARD, M. RHOUMA (à partir du vote du vœu 1), Mme LERUCH, M. BUCH, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX (jusqu'au vote du point 38), Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT (à partir du vote du vœu 3 – examiné après le vœu 1 et avant le vœu 2), Mme CHOUAF (à partir du vote du vœu 1), MM. GASSAMA, PRIEUR, Mme KIROUANE, M. SPIRO, Mme MISSLIN, M. QUINET, adjoints au Maire.

Mmes DORRA, BOUFALA (à partir du vote du vœu 1), M. MRAIDI, MM. THOMAS, MALHEIRO, MASTOURI, Mmes MEDEVILLE, RAER, M. BADI, Mmes GILIS, PETER, LALANDE (à partir du vote du vœu 3 – examiné après le vœu 1 et avant le vœu 2), M. FOURDRIGNIER, Mmes BOULKROUN, LEFRANC (à partir du vote du vœu 2 – examiné après les vœux 1 et 3), conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO
M. PECQUEUX, adjoint au Maire, représenté par Mme MISSLIN (à partir du point 39)
Mme MANGIN, conseillère municipale, représentée par MM. BOUYSSOU
Mme BLONDET, conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR
M. KHALED, conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH
M. FAVIER, conseiller municipal, représenté par Mme PETER
Mme DIARRA, conseillère municipale, représentée par M. GASSAMA
Mme HALLAF-ISAMBERT, conseillère municipale, représentée par M. BADI
M. MOKRANI, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD
M. BOUILLAUD, conseiller municipal, représenté par M. FOURDRIGNIER
Mme OUABBAS, conseillère municipale, représentée par Mme LEFRANC (à partir du vote du vœu 2 – examiné après les vœux 1 et 3)
M. HARDOUIN, conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN

ABSENTS EXCUSES

M. RHOUMA, adjoint au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
Mme CHOUAF, adjointe au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
Mme BOUFALA, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
M. OURABAH-BERTOUT, adjoint au Maire (jusqu'au vote du vœu 1),
Mme LALANDE, conseillère municipale (jusqu'au vote du vœu 1),
M. GUESMI, conseiller municipal
M. DANSOKO, conseiller municipal
M. BAMBA, conseiller municipal
Mme MACALOU, conseillère municipale

ABSENTS NON-EXCUSES

Mme LE FRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote du vœu 3 – examiné après le vote du vœu 1 et avant le vœu 2)
Mme OUABBAS, conseillère municipale (jusqu'au vote du vœu 3 – examiné après le vote du vœu 1 et avant le vœu 2)
M. AUBRY, conseiller municipal
Mme KAAOUT, conseillère municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
(par 34 voix pour et 2 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD)

LE CONSEIL,

/ ADOPTE le vœu n°1 relatif à la prolongation de la Ligne 10 du métro présenté par Clément Pecqueux au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry ».

(unanimité)

/ ADOPTE le vœu n°3 contre la dissolution autoritaire des associations « Urgence Palestine » et « La Jeune Garde » présenté par Méhadée Bernard au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry ».

(par 39 voix pour et 2 conseillers ne prennent pas part au vote : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD)

/ APPROUVE la condition d'urgence et la recevabilité du vœu ci-après.

(unanimité)

/ ADOPTE le vœu n°2 relatif aux soupçons de pollution révélés par le Collectif 3R et la fondation Toxicowatch, « l'Etat doit intervenir ! » présenté par Philippe Bouyssou au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry ».

(unanimité)

1/ APPROUVE la convention annuelle de stage avec les Instituts de Formation en Soins Infirmiers Henri Mondor et Emile Roux de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris.

(unanimité)

2/ ADOPTE l'avenant à la convention avec la Caisse primaire d'assurance maladie du Val-de-Marne relative à la campagne nationale de vaccination contre les infections papillomavirus humain (HPV) dans les collèges.

(unanimité)

3/ PREND ACTE de la décision du Conseil d'Administration de la Coop'Ivry Habitat d'entrer en protocole d'aide de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) et REAFFIRME son soutien à la Coop'Ivry dans la mise en oeuvre de son Plan Stratégique de Patrimoine le budget annexe de la restauration municipale de l'exercice 2025.

(unanimité)

4/ APPROUVE l'avenant n°5 à la convention pluriannuelle entre la Ville et la Coop'Ivry Habitat.

(unanimité)

5 / ACCORDE une participation financière de 536 000 € à la Coop'Ivry Habitat dans le cadre du renouvellement des composants des groupes d'habitation Julian Grimau, Pierre et Marie Curie et Voltaire, et AUTORISE le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour procéder au versement de ladite participation en 2025.

(unanimité)

6/ ACCORDE une participation financière à la Coop'Ivry Habitat d'un montant total de 712 500 €, liée aux travaux d'entretien et de mise aux normes des groupes d'habitation Les Petits Bois, Les Fauconnières et l'Insurrection à Ivry-sur-Seine, et **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour procéder au versement de ladite participation en 2025.

(par 42 voix pour et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. THOMAS)

7/ APPROUVE la Charte pour un Habitat abordable et durable ;

(par 39 voix pour et 4 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mmes OUABBAS, LE FRANC)

8/ PREND ACTE du bilan du secteur habitat social et des attributions de logements sociaux en 2024 et **APPROUVE** l'évolution de la cotation municipale en matière d'attribution de logements sociaux, à savoir l'octroi dégressif de 12 à 1 point aux jeunes s'inscrivant de 18 à 29 ans, l'octroi de points supplémentaires en cas de situations de multihandicaps dans le ménage, ainsi que l'octroi de points aux personnes aidantes au titre du « lien à Ivry ».

(par 39 voix pour et 4 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mmes OUABBAS, LE FRANC)

9/ APPROUVE la convention de mise à disposition au profit de l'association « ALTERALIA », de l'ensemble immobilier sis 14, rue Edmée Guillou - 94200 Ivry-sur-Seine, d'une surface totale de 113,06 m² et **INDIQUE** que ladite autorisation est consentie pour une durée de trois ans, à compter de sa signature.

(par 37 voix pour, 4 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mmes OUABBAS, LE FRANC et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. PRIEUR)

10/ APPROUVE l'autorisation de mise à disposition au profit de l'association « ALTERALIA », de locaux sis 6, rue Raspail - 94200 Ivry-sur-Seine, d'une surface totale de 97.03 m² et **INDIQUE** que ladite autorisation est consentie pour une durée de trois ans, à compter de sa signature.

(par 37 voix pour, 4 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mmes OUABBAS, LE FRANC et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. PRIEUR)

11/ DECIDE l'adoption des tarifs pour l'année scolaire 2025/2026 avec une augmentation de 2% pour les tarifs au quotient familial pour l'ensemble des activités exceptés pour les QF à 10 (sans ressource) et QF minimum.

(par 39 voix pour et 4 voix contre : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mmes OUABBAS, LE FRANC)

/ DESIGNE Romain MARCHAND comme président de séance pour la durée des points suivants.

(par 39 voix pour et 4 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mmes OUABBAS, LE FRANC)

12A/ APPROUVE le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2024 et **DIT** que le compte de gestion est conforme au compte administratif 2024 et n'appelle à aucune observation ni réserve.

(unanimité)

12B/ APPROUVE le compte de gestion du budget annexe du chauffage urbain de l'exercice 2024 et DIT que le compte de gestion est conforme au compte administratif 2024 et n'appelle à aucune observation ni réserve.

(unanimité)

12C/ APPROUVE le compte de gestion du budget annexe de la restauration municipale de l'exercice 2024.

(unanimité)

12D/ APPROUVE le compte de gestion du budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique de l'exercice 2024.

(unanimité)

12E/ APPROUVE APPROUVE le compte de gestion du budget annexe du cinéma municipal le Luxy de l'exercice 2024.

(unanimité)

(Monsieur BOUYSSOU est sorti de la salle au moment du vote des comptes administratifs 2024 conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales)

13A/ ARRETE le compte administratif 2024 du budget principal, présenté par le Maire.

(par 35 voix pour, 6 voix contre : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, HARDOUIN, Mmes OUABBAS, LE FRANC, BOULKROUN, et le Maire ne prend pas part au vote)

13B/ ARRETE le compte administratif 2024 du budget annexe du chauffage urbain, présenté par le Maire.

(par 37 voix pour, 4 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mmes OUABBAS, LE FRANC, et le Maire ne prend pas part au vote)

13C/ ARRETE le compte administratif 2024 du budget annexe de la restauration municipale, présenté par le Maire.

(par 37 voix pour, 4 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mmes OUABBAS, LE FRANC, et le Maire ne prend pas part au vote)

13D/ ARRETE le compte administratif 2024 du budget annexe du centre médico psycho-pédagogique, présenté par le Maire.

(unanimité, et le Maire n'a pas pris part au vote)

13E/ ARRETE le compte administratif 2024 du budget annexe du cinéma municipal Le Luxy, présenté par le Maire.

(par 37 voix pour, 4 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mmes OUABBAS, LE FRANC, et le Maire ne prend pas part au vote)

14A/ DECIDE d'affecter une partie du solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2024 du budget principal à hauteur de 17 419 997,89 euros au financement des dépenses d'investissement.

(par 37 voix pour et 6 voix contre : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, HARDOUIN,
Mmes OUABBAS, LE FRANC, BOULKROUN)

14B/ DECIDE d'affecter une partie du solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2024 du budget annexe du chauffage urbain à hauteur de 135 123,68 euros au financement des dépenses d'investissement.

(par 39 voix pour et 4 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mmes OUABBAS, LE FRANC)

14C/ DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2024 du budget annexe du centre médico psycho-pédagogique à hauteur de 7 714,93 euros au financement des dépenses d'investissement.

(unanimité)

15/ PREND ACTE du rapport d'utilisation du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) pour l'année 2024.

(unanimité)

16A/ DECIDE la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité à hauteur de 202 mois d'adjoints d'animation.

(par 41 voix pour et 2 abstentions : M HARDOUIN, Mme BOULKROUN)

16B/ FIXE, pour l'année 2025 le volume d'activité du personnel vacataire intervenant dans les directions et services conformément au tableau ci-dessous :

Directions/Services	Grades	Nombre d'heures
Direction de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs Direction des sports Vie des Quartiers Direction de la jeunesse	Auxiliaires socio-éducatifs	97 883
Direction de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs	Auxiliaires études surveillées	1 300
Direction des sports Direction de la scolarité et accueils de loisirs éducatifs	Animateur sportif	4 836

Direction de la culture	Contrôleur Professeurs de beaux-arts Responsable de bar Projectionniste Intervenant culture	2 707 900 200 900 145
Direction des bâtiments communaux Direction des sports Parc automobile Accueil des temps scolaires et de loisirs Vie des quartiers Centre municipal de santé Maintenance travaux voirie Gestion relations usagers	Concierge	12 566
Direction de la communication	Journaliste pigiste Photographe pigiste Journaliste Reporter Image (JRI) pigiste	85 145 20

(par 41 voix pour et 2 abstentions : M HARDOUIN, Mme BOULKROUN)

17/ DECIDE la création des emplois suivants :

- 4 emplois d'auxiliaire de puériculture de classe normale
- 2 emplois d'aide-soignant de classe normale
- 5 emplois de rédacteur principal 2e classe
- 1 emploi d'attaché
- 1 emploi d'assistant socio-éducatif
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2e classe

et la suppression des emplois suivants :

- 4 emplois d'agent social principal de 1ère classe
- 2 emplois d'infirmier de soins généraux hors classe
- 1 emploi d'attaché territorial
- 1 emploi de rédacteur
- 3 emplois à temps non complet de cadre de santé

(par 41 voix pour et 2 abstentions : M HARDOUIN, Mme BOULKROUN)

18/ AUTORISE le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents suivants :

- catégorie A (psychologue) de psychologue,
- catégorie A (attaché) de chef.fe de projet systèmes d'information
- catégorie A (attaché) de chargé.e des sites Internet
- catégorie A (attaché) de chef.fe de projet bâtiment connecté
- catégorie A (attaché) de référent.e de quartier
- catégorie A (infirmier de soins généraux) d'infirmier.e
- catégorie A (ingénieur) de chargé.e d'opérations
- catégorie A (attaché) de responsable du secteur Instruction
- catégorie A (attaché) de chargé.e d'études déplacements
- catégorie A (attaché) de responsable du secteur Relations avec les publics

- catégorie A (attaché) de responsable du service Enseignement
- catégorie B (assistant d'enseignement artistique) d'enseignant
- catégorie B (assistant d'enseignement artistique) de professeur.e de batterie
- catégorie B (assistant d'enseignement artistique) de professeur.e.s de guitare
- catégorie B (assistant d'enseignement artistique) de professeur.e de MAO
- catégorie B (assistant d'enseignement artistique) de professeur.e d'éveil musical
- catégorie B (assistant d'enseignement artistique) de professeur.e.s de danse classique
- catégorie B (assistant d'enseignement artistique) de professeur.e de chant,
- catégorie B (assistant d'enseignement artistique) de chef.fe de chants et chœurs,
- catégorie B (assistant d'enseignement artistique) de professeur.e.s de guitare classique
- catégorie B (assistant d'enseignement artistique) de professeur.e.s de danse
- catégorie B (éducateur des APS) de maître-nageur.se
- catégorie B (assistant d'enseignement artistique) de professeur.e de piano
- catégorie B (animateur) de référent.e projets jeunes

*(par 37 voix pour et 6 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, HARDOUIN,
Mmes OUABBAS, LE FRANC, BOULKROUN)*

19/ APPROUVE la convention de renouvellement de mise à disposition d'agents auprès du comité d'activités sociales et culturelles (CASC) d'Ivry-sur-Seine à compter du 1er septembre 2025.

*(par 39 voix pour et 4 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD,
Mmes OUABBAS, LE FRANC)*

20/ APPROUVE le renouvellement de la convention fixant les modalités de la mise à disposition d'agents communaux auprès de la Présidence de la République à compter du 1er juillet 2025.

(unanimité)

/ REPRISE de la présidence de séance par le Maire.

21/ SOUTIENT l'organisation de l'événement « Fripalooza » porté par l'association « La Rascasse » « La Pagaille » les 4 et 5 octobre 2025 et **AUTORISE** la mise à disposition à titre gracieux de l'Espace Robespierre, incluant l'ensemble de ses salles ainsi que sa cour, du 30 septembre au 6 octobre 2025, de même que la salle de droite et la cour du Petit Robespierre qui seront mises à disposition dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire.

(par 41 voix pour et 2 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes LALANDE, OUDART)

22/ APPROUVE la mise à disposition à titre gratuit des salles municipales aux partis politiques présentant une liste et qui en font la demande sous réserve de leur disponibilité, dans le cadre de la campagne électorale des élections municipales 2026.

(unanimité)

23/ DESIGNNE les représentants de la Commune au sein des conseils d'écoles du groupe scolaire Anne Sylvestre comme suit :

ECOLE MATERNELLE

- Titulaire : KHALED
- Suppléant.e : RHOUMA

ECOLE ELEMENTAIRE

- Titulaire : BUCH
- Suppléant.e : THOMAS

(pas de vote, les désignations prenant effet immédiatement en l'absence de candidatures concurrentes)

24/ ABROGE la délibération du 20 octobre 2022 relative à la désignation de nouveaux représentants, titulaire et suppléant, de la Commune à l'Assemblée générale du Groupement de coopération sanitaire (GCS) Laboratoire des centres de santé & hôpitaux (LCSH) d'Île-de-France,

(par 39 voix pour et 4 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, HARDOUIN, Mme. BOULKROUN

et **DESIGNE** comme suit les représentants de la Ville à l'Assemblée générale du Groupement de Coopération Sanitaire « Laboratoire des Centres de Santé et Hôpitaux d'Île-de-France » :

<u>Titulaire</u> :	<u>Suppléant</u> :
- L' élu.e en charge de la Santé	- Le/La Directeur.trice de la Santé

(pas de vote, les désignations prenant effet immédiatement en l'absence de candidatures concurrentes)

25/ APPROUVE le départ, du 30 mai au 1er juin 2025, d'une délégation ivryenne composée de deux élu.es, Nathalie Leruch, et Alain Buch, Adjoint.es au Maire, pour soutenir la « Marche pour la liberté » des prisonniers sahraouis lors de sa dernière étape au départ de l'Espagne et en direction de la prison de Kénitra et **AUTORISE** le règlement des frais sur place de la délégation du 30 mai au 1er juin 2025 d'un montant de 916,66 € par personne sur 3 jours soit 5 500 € TTC.

(par 37 voix pour, 1 voix contre : Mme CHOUAF, 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. RHOUMA et 4 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mmes OUABBAS, LE FRANC)

26/ APPROUVE la convention de partenariat avec l'association « Un Camion-Citerne pour les Sahraouis » pour l'accueil de six enfants sahraouis et un accompagnateur durant l'été 2024 et **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'association « Plateforme pour la solidarité avec le peuple du Sahara Occidental » qui est l'interlocuteur central dans le processus d'accueil entre la Plateforme nationale, les organismes accueillants en France et les autorités sahraouies dans les camps, pour l'accueil de six enfants sahraouis et un accompagnateur durant l'été 2024.

(par 37 voix pour, 2 voix contre : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, 2 abstentions : Mmes LEFRANC, OUABBAS et 2 conseillers ne prennent pas part au vote : M. RHOUMA et Mme CHOUAF)

27/ DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association des Amis du Musée de la Résistance nationale.

(unanimité)

28/ ACCORDE la protection fonctionnelle à Estelle Boufala, conseillère municipale d'Ivry-sur-Seine et **AUTORISE** le Maire ou son adjoint délégué à signer tout acte nécessaire à la mise en oeuvre de cette protection.

(par 42 voix pour et 1 conseiller ne prend pas part au vote : Mme BOUFALA)

29/ APPROUVE la convention de mise à disposition de matériel avec le Parti Communiste Français pour la période du 12 au 15 septembre 2025, à l'occasion de la Fête de l'Humanité et **PRECISE** que ce prêt est consenti à titre gracieux.

*(par 38 voix pour, 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. BUCH et 4 abstentions :
MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD, Mmes LE FRANC, OUABBAS)*

30/ APPROUVE l'acquisition aux sociétés Nexity/Linkcity IDF (ou à tout substitué) des volumes immobiliers n° 43 et 44 dépendant de l'assiette foncière cadastrée section AZ n° 80, sis 12 à 30 rue Maurice Gunsbourg et 27 à 43 boulevard du Colonel Fabien à Ivry-sur-Seine, conformément aux états descriptifs de division volumétrique et modificatifs.

(unanimité)

31/ FIXE les tarifs résultant de l'occupation du domaine public hors voirie communale, hors équipements sportifs et hors espaces verts, applicables à compter du 1^{er} juillet 2025.

(unanimité)

32/ EST INFORME des baux et mises à disposition relevant du domaine privé hors voirie communale, équipements sportifs et espaces verts.

33A/ ACCORDE à la SADEV94 le cautionnement solidaire de la Ville (à hauteur de 40%) pour un emprunt de 10 M€ à contracter auprès de la Banque Postale pour la poursuite de la mise en oeuvre opérationnelle de la ZAC Ivry Confluences.

*(par 37 voix pour et 6 voix contre : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD,
Mmes LE FRANC, OUABBAS, BOULKROUN, M. HARDOUIN)*

33B/ ACCORDE à la SADEV94 le cautionnement solidaire de la Ville (à hauteur de 40%) pour un emprunt de 10 M€ à contracter auprès du Crédit Coopératif pour la poursuite de la mise en oeuvre opérationnelle de la ZAC Ivry Confluences.

*(par 37 voix pour et 6 voix contre : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD,
Mmes LE FRANC, OUABBAS, BOULKROUN, M. HARDOUIN)*

34/ APPROUVE l'avenant n° 6 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du chauffage urbain d'Ivry Port Centre ainsi que le nouveau règlement de service à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du chauffage urbain d'Ivry Port Centre.

(unanimité)

35/ FIXE les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) applicables à compter du 1er janvier 2026, comme indiqué en annexe et RAPPELLE sa décision d'exonérer les enseignes dont la surface cumulée est inférieure ou égale à 12m².

(unanimité)

36/ FIXE à compter du 1^{er} septembre 2025 les montants de la redevance de stationnement.

(unanimité)

37/ APPROUVE la convention d'occupation temporaire du domaine communal, non constitutive de droits réels, pour l'implantation d'une consigne vélo sécurisée rue Marat, entre la commune d'Ivry-sur-Seine et la RATP ainsi que la convention d'occupation temporaire du domaine communal, non constitutive de droits réels, pour l'implantation d'un abri vélo ouvert rue Saint-Just entre la commune d'Ivry-sur-Seine et SNCF GARES & CONNEXIONS.

(unanimité)

38/ EMET un avis favorable au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) arrêté par le Conseil Territorial de l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre du 19 mai 2025, et PRECISE que cet avis favorable est assorti des recommandations suivantes :

- inscrire la nouvelle Trajectoire de Réchauffement Climatique (TRACC) instituant un horizon à +4°C de réchauffement global en France à l'horizon 2100 comme le socle de référence de l'ensemble des actions d'adaptation et de résilience ;
- réaffirmer l'objectif de Zéro Artificialisation Nette et donc définir des objectifs chiffrés sur la désimperméabilisation des sols sur l'ensemble du GOSB, avec un focus particulier sur les zones soumises aux risques inondations mais également sur l'ensemble des emprises industrielles et tertiaires très importantes sur le territoire ;
- renforcer les politiques d'adaptation et de gestion des risques, sur la base des Solutions Fondées sur la Nature, par un rehaussement drastique des objectifs de végétalisation, en particulier la plantation d'arbres annuelle ;
- engager les réflexions autour de l'adaptation des bâtiments publics et des logements en introduisant les dispositifs de confort d'été et de rafraîchissement, notamment de froid renouvelable en adossement des réseaux de chaleur existants ;
- mettre en place au sein de l'EPT GOSB, un accompagnement des villes dans la poursuite des objectifs collectifs, sur les plans techniques et de recherche de financements privés et publics au niveau national et européen pour mener à bien les projets.

*(par 37 voix pour et 6 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD,
Mmes LE FRANC, OUABBAS, BOULKROUN, M. HARDOUIN)*

39/ MODIFIE la délibération du 19 novembre 2015 instaurant la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2016, elle-même modifiée par délibération du 20 septembre 2018, FIXE les tarifs de la taxe de séjour des catégories d'hébergement suivantes comme suit :

Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,50
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,60
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,70
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	1,00
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,80
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-car et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0,20

et MAINTIENT le taux de 5 % applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement.

(unanimité)

40/ APPROUVE la convention de partenariat 2025 avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne (CMA94) et **PRECISE** que la Ville contribuera financièrement à l'étude urbaine susmentionnée en versant la somme de 4 000 € à la CMA94.

(unanimité)

41/ ACCORDE un mandat spécial à Monsieur Clément Pecqueux, Adjoint à l'écologie urbaine, pour se rendre et participer au 2es « Rencontres Biodiversité et Territoires », organisée par l'Office Français de la Biodiversité, à Bordeaux du 9 au 11 juillet 2025 et **AUTORISE** le remboursement aux frais réels des dépenses de transport et d'inscription, sur production des pièces justificatives.

*(par 39 voix pour et 4 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD,
Mmes LE FRANC, OUABBAS)*

42/ FIXE, selon les tableaux ci-dessous, à compter du 1er septembre 2025, les tarifs de location des équipements sportifs et nautiques ouverts au public.

INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES PAR LES COLLEGES ET LES LYCEES ¹ <i>(taux horaire - gratuité si subvention)</i>	2025 / 2026
Equipements nautiques	
Bassin piscine municipale (grand bassin + petit bassin) 3 classes maximum	113,59 €
Grand bassin - 2 classes maximum	75,36 €
Petit bassin - 1 classe maximum	38,23 €
Grand bassin - par ligne d'eau	26,99 €
Gymnases, salle d'escrime, tennis de table, bulle de tennis, salle de combat	
Delaune, Epinettes, Gosnat, P. et M. Curie, Halle Gosnat, Lénine, A. Milliat, M. Ostermeyer Tarif pour un groupe (2 classes maximum)	22,05 €
1/2 terrain (1 classe maximum)	11,03 €
Salles de sport, salle de combat, gymnases scolaires et salles de musculation	
Orme au chat, Marat, Barbusse Langevin, Joliot Curie, D. September, R. Parks, R. Franklin, Piscine Robespierre, P. et M. Curie, P. Galais, Epinettes, Delaune, Lilas, Lénine 1 Classe maximum	11,03 €
Courts de tennis municipaux	
1 classe maximum par terrain	7,79 €
Stades	
Terrain engazonné Clerville et piste d'athlétisme	
2 classes maximum	22,05 €
1/2 terrain (1 classe maximum)	11,03 €
Terrains synthétiques stades Lénine, Lilas, Gournay	
2 classes maximum	22,05 €
1/2 terrain (1 classe maximum)	11,03 €
Plateaux d'évolution	
Ouverts au public	Gratuit

¹ Tarification établie selon l'équipement en fonction du nombre de groupes utilisant le même créneau sur le même équipement

INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES PAR DES ASSOCIATIONS LOCALES , LES FEDERATIONS SPORTIVES ET LEURS INSTANCES LOCALES	2024/2025	2025/2026
Associations locales - pour tous les équipements	Gratuit	Gratuit
Fédérations sportives et leurs instances territoriales de façon ponctuelle et exceptionnelle - pour tous les équipements	Gratuit	Gratuit

INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES PAR DES ASSOCIATIONS EXTERIEURES	2024/2025	2025/2026
Equipements nautiques		
Bassin piscine municipale (grand bassin + petit bassin)	230,59 €	230,59 €
Grand bassin	155,62 €	155,62 €
Petit bassin	79,51 €	79,51 €
Grand bassin - par ligne d'eau	48,85 €	48,85 €
Gymnases, salle d'escrime, tennis de table, bulle de tennis		
Delaune, Epinettes, Gosnat, P. et M. Curie, Halle Gosnat, Lénine, A. Milliat, M. Ostermeyer	38,75 €	38,75 €
Salles de sport, salle de combat, gymnases scolaires et salles de musculation		
Orme au chat, Marat, Barbusse Langevin, Joliot Curie, D. September, R. Parks, R. Franklin, Piscine Robespierre, P. et M. Curie, P. Galais, Epinettes, Delaune, Lilas, Lénine	21,58 €	21,58 €
Stades Créneau diurne (8h00 à 18h00)		
Terrain engazonné Clerville et piste d'athlétisme	54,52 €	54,52 €
Terrains synthétiques stades Lénine, Lilas, Gournay	54,52 €	54,52 €
Stades Créneau nocturne (à partir de 18h00)		
Terrain engazonné Clerville et piste d'athlétisme	105,64 €	105,64 €
Terrains synthétiques stades Lénine, Lilas, Gournay	105,64 €	105,64 €
Courts de tennis municipaux		
Courts de tennis municipaux	12,25 €	12,25 €
Plateaux d'évolution		
Ouverts au public	Gratuit	Gratuit

INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES DANS LE CADRE D'UN PROJET D'ETUDES PAR LES ETUDIANTS IVRYENS OU ETUDIANT A IVRY-SUR-SEINE	2025/2026
Toutes les installations sportives	Gratuit

INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES PAR LES ENTREPRISES, COMITES D'ENTREPRISES ET ORGANISMES PRIVES	2024/2025	2025/2026
Equipements nautiques		
Bassin piscine municipale (grand bassin + petit bassin)	461,18 €	461,18 €
Grand bassin	310,09 €	310,09 €
Petit bassin	155,62 €	155,62 €
Grand bassin - par ligne d'eau	94,28 €	94,28 €
Gymnases, salle d'escrime, tennis de table, bulle de tennis		
Delaune, Epinettes, Gosnat, P. et M. Curie, Halle Gosnat, Lénine, A. Milliat, M. Ostermeyer	72,20 €	72,20 €
Salles de sport, salle de combat, gymnases scolaires et salles de musculation		
Orme au chat, Marat, Barbusse Langevin, Joliot Curie, D. September, R. Parks, R. Franklin, Piscine Robespierre, P. et M. Curie, P. Galals, Epinettes, Delaune, Lilas, Lénine	38,62 €	38,62 €
Stades Créneau diurne (8h00 à 18h00)		
Terrain engazonné Clerville et piste d'athlétisme	104,51 €	104,51 €
Terrains synthétiques stades Lénine, Lilas, Gournay	104,51 €	104,51 €
Stades Créneau nocturne (à partir de 18h00)		
Terrain engazonné Clerville et piste d'athlétisme	209,01 €	209,01 €
Terrains synthétiques stades Lénine, Lilas, Gournay	209,01 €	209,01 €
Courts de tennis municipaux		
Courts de tennis municipaux	20,04 €	20,04 €
Plateaux d'évolution		
Ouverts au public	Gratuit	Gratuit

INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES PAR DES COLLECTIVITES, ORGANISMES PUBLICS, GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC	2024/2025	2025/2026
Equipements nautiques		
Bassin piscine municipale (grand bassin + petit bassin)	345,89 €	345,89 €
Grand bassin	232,86 €	232,86 €
Petit bassin	117,57 €	117,57 €
Grand bassin - par ligne d'eau	70,40 €	70,40 €
Gymnases, salle d'escrime, tennis de table, bulle de tennis		
Delaune, Epinettes, Gosnat, P. et M. Curie, Halle Gosnat, Lénine, A. Milliat, M. Ostermeyer	55,73 €	55,73 €
Salles de sport, salle de combat, gymnases scolaires et salles de musculation		
Orme au chat, Marat, Barbusse Langevin, Joliot Curie, D. September, R. Parks, R. Franklin, Piscine Robespierre, P. et M. Curie, P. Galais, Epinettes, Delaune, Lilas, Lénine	30,10 €	30,10 €
Stades Créneau diurne (8h00 à 18h00)		
Terrain engazonné Clerville et piste d'athlétisme	79,52 €	79,52 €
Terrains synthétiques stades Lénine, Lilas, Gournay	79,52 €	79,52 €
Stades Créneau nocturne (à partir de 18h00)		
Terrain engazonné Clerville et piste d'athlétisme	157,33 €	157,33 €
Terrains synthétiques stades Lénine, Lilas, Gournay	157,33 €	157,33 €
Courts de tennis municipaux		
Courts de tennis municipaux	16,15 €	16,15 €
Plateaux d'évolution		
Ouverts au public	Gratuit	Gratuit

INSTALLATIONS SPORTIVES UTILISEES POUR LES TOURNAGES DE FILM ET PRISES DE VUES	2024/2025	2025/2026
Equipements nautiques		
Bassin piscine municipale (grand bassin + petit bassin)	904,18 €	904,18 €
Gymnases, salle d'escrime, tennis de table, bulle de tennis		
Delaune, Epinettes, Gosnat, P. et M. Curie, Halle Gosnat, Lénine, A. Milliat, M. Ostermeyer	214,55 €	214,55 €
Salles de sport, salle de combat, gymnases scolaires et salles de musculation		
Orme au chat, Marat, Barbusse Langevin, Joliot Curie, D. September, R. Parks, R. Franklin, Piscine Robespierre, P. et M. Curie, P. Galais, Epinettes, Delaune, Lilas, Lénine	107,91 €	107,91 €
Stades Créneau diurne (8h00 à 18h00)		
Terrain engazonné Clerville et piste d'athlétisme	313,52 €	313,52 €
Terrains synthétiques stades Lénine, Lilas, Gournay	313,52 €	313,52 €
Stades Créneau nocturne (à partir de 18h00)		
Terrain engazonné Clerville et piste d'athlétisme	624,74 €	624,74 €
Terrains synthétiques stades Lénine, Lilas, Gournay	624,74 €	624,74 €
Courts de tennis municipaux		
Courts de tennis municipaux	51,22 €	51,22 €
Plateaux d'évolution (taux journée) Equipe : techniciens + comédiens + figurants		
Equipe réduite à 10 personnes	311,20 €	311,20 €
Equipe entre 11 et 20 personnes	622,30 €	622,30 €
Equipe entre 21 et 30 personnes	792,25 €	792,25 €
Equipe entre 31 et 80 personnes	961,10 €	961,10 €
Equipe entre 81 et 150 personnes	1 141,65 €	1 141,65 €
Equipe comprenant plus de 150 personnes	1 358,30 €	1 358,30 €
Supplément en cas de tournage de 20h00 à 8h00	396,10 €	396,10 €

Location des courts de tennis municipaux au public

Les courts de tennis municipaux sont mis à la disposition des usagers particuliers (voir tarif public), aux collèges, lycées et associations locales ou extérieures (voir tableaux tarifs) et gratuitement aux services municipaux (service des animations sportives municipales, centres de loisirs, direction jeunesse et maisons de quartier, ...)

Au regard de la vétusté du revêtement sportif des cours, il est proposé de ne pas augmenter le tarif horaire des courts de tennis municipaux à l'ensemble des utilisateurs.

COURTS DE TENNIS UTILISES PAR LE PUBLIC	2024/2025	2025/2026
Courts de tennis municipaux		
Le court (pour une heure)	7,00 €	7,00 €

INSTALLATIONS SPORTIVES - TARIFS ESS - 2025/2026

Catégorie	Equipements	Tarif ESS dont associations non ivryennes et hors associations ivryennes
Equipements nautiques	Bassin piscine municipale (grand bassin + petit bassin)	230,59 €
	Grand bassin	155,04 €
	Petit bassin	77,81 €
	Grand bassin - par ligne d'eau	47,14 €
Gymnases, salle d'escrime, tennis de table, bulle de tennis	Delaune, Epinettes, Gosnat, P. et M. Curie, Halle Gosnat, Lénine, A. Milliat, M. Ostermeyer	36,10 €
Salles de sport, salle de combat, gymnases scolaires et salles de musculation	Orme au chat, Marat, Barbusse Langevin, Joliot Curie, D. September, R. Parks, R. Franklin, Piscine Robespierre, P. et M. Curie, P. Galais, Epinettes, Delaune, Lilas, Lénine	19,31 €
Stades Créneau diurne (8h00 à 18h00)	Terrain engazonné Clerville et piste d'athlétisme	52,25 €
	Terrains synthétiques stades Lénine, Lilas, Gournay	52,25 €
Stades Créneau nocturne (à partir de 18h00)	Terrain engazonné Clerville et piste d'athlétisme	104,50 €
	Terrains synthétiques stades Lénine, Lilas, Gournay	104,50 €
Courts de tennis municipaux	Courts de tennis municipaux	10,02 €
Plateaux d'évolution	Ouverts au public	Gratuit

(unanimité)

43A/ APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs pour les années 2025, 2026 et 2027 avec l'Association Union Sportive d'Ivry Handball.

(unanimité)

43B/ DECIDE de verser à la Société « Coopérative Ivryenne Handball » une subvention globale de 401 443 € pour 2025 et APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs pour les années 2025, 2026 et 2027 avec la Société « Coopérative Ivryenne Handball ».

(par 41 voix pour et 2 conseillers ne prennent pas part au vote : M. BUCH, Mme KIROUANE)

43C/ APPROUVE la convention de mise à disposition des équipements sportifs avec l'association Union Sportive d'Ivry Handball pour les années sportives 2025/2026, 2026/2027, 2027/2028.

(unanimité)

43D/ APPROUVE la convention de mise à disposition des équipements sportifs avec la Société « Coopérative Ivryenne Handball » pour les années sportives 2025/2026, 2026/2027, 2027/2028.

(par 41 voix pour et 2 conseillers ne prennent pas part au vote : M. BUCH, Mme KIROUANE)

44/ APPROUVE l'adhésion à l'Association des Bibliothécaires de France ainsi que les statuts et le règlement intérieur de l'association et **DESIGNE** le/la responsable de service des médiathèques en tant que représentant.e de la Ville à l'assemblée générale de l'association.

*(par 39 voix pour et 4 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD,
Mmes LE FRANC, OUABBAS)*

45/ APPROUVE la convention de partenariat avec la Compagnie Toujours après minuit dans le cadre de la présentation d'un extrait du spectacle « Señora Tentación » au cinéma le Luxy le mardi 17 juin 2025 et **PRECISE** que cette représentation est faite à titre gracieux, la Ville se chargeant toutefois de la prise en charge du repas de la Compagnie.

(unanimité)

46/ APPROUVE la convention de partenariat avec l'EICAR.

(unanimité)

47/ APPROUVE la convention de partenariat avec l'Etablissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs Elysées, pour l'année scolaire 2025-2026.

(unanimité)

48/ APPROUVE la convention pluriannuelle d'utilisation de la salle Voltaire avec l'association Le Hublot et **PRECISE** que la mise à disposition est consentie à titre gratuit et que les fluides seront pris en charge par la Ville.

(unanimité)

49/ APPROUVE la convention de partenariat avec l'association Jazz'Ivry relative à la mise à disposition de salles de diffusion de concerts sur les saisons 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.

(unanimité)

50/ APPROUVE le règlement intérieur du tirage au sort pour le «Forum de rentrée – Inscription aux ateliers et cours du Conservatoire municipal, du Hangar et de la Galerie Fernand Léger » sur l'année 2025.

*(par 39 voix pour et 4 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD,
Mmes LE FRANC, OUABBAS)*

51/ APPROUVE la convention de partenariat avec la cité internationale de la bande dessinée et de l'image et l'auteur.ice Caroline Coche alias Carel CDBC et **PRECISE** que la Ville prend à sa charge la rémunération de l'auteur.ice, soient 2 581 €, ses repas, son hébergement, ses déplacements et son matériel de travail.

(unanimité)

52/ DECIDE d'offrir, à compter de la rentrée scolaire 2025-2026, une carte d'adhérent.e aux médiathèques municipales aux élèves de CE1 des écoles publiques de la Commune et de l'intégrer au lot des fournitures scolaires remis.

(unanimité)

53/ APPROUVE l'autorisation d'occupation temporaire 2025-2027 entre la Ville et le Théâtre des Quartiers d'Ivry – Centre Dramatique National du Val-de-Marne relative à la mise à disposition gracieuse de locaux.

(unanimité)

54/ ACCORDE un mandat spécial aux élus désignés afin qu'ils visitent les sites des différents séjours organisés sur le territoire national et européen par la Ville durant l'été 2025 et AUTORISE le remboursement des frais mission.

*(par 39 voix pour et 4 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD,
Mmes LE FRANC, OUABBAS)*

55/ ADOPTE les tarifs hors quotient familial (QF) des locations des sites extramuros de la ville d'Ivry-sur-Seine valables à compter du 1er septembre 2025.

(unanimité)

/PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 22 mars au 31 mai 2025.

(pas de vote)

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23h15

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

M. BERNARD

P. BOUYSSOU